



**A C 2 R**  
Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R - 8 Rue Bernard Palissy - BP 90463 - 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

**ASSOCIATION  
« THEATRE EDWIGE FEUILLERE »**

RAPPORT GENERAL

**Exercice clos le 31 décembre 2010**



# AC2R

Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R - BP 90463 - 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

## ASSOCIATION « THEATRE EDWIGE FEUILLERE »

Siège Social : 2 quai René Veil  
70000 VESOUL

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association «THEATRE EDWIGE FEUILLERE », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous attirons votre attention sur le montant de 21 184,57 € que l'association a inscrit au crédit du compte « Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ». Il s'agit d'un reliquat sur la convention pluriannuelle de partenariat et de financement avec la mairie de Vesoul. Une incertitude demeure sur ce reliquat puisque ce montant correspond à une évaluation des services de la mairie sur laquelle il existe un désaccord quant aux éléments à prendre en compte dans le total des subventions en nature.

En fonction des accords trouvés entre les parties, l'impact sur les comptes sera différent et non encore connu à la date d'établissement du rapport.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier n'ont pas pu être réalisées. En effet celui-ci ne nous a pas été transmis.

En application de la loi, nous vous signalons que :

- Les procès verbaux des Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations doivent suivre un formalisme minimum de rédaction et l'ensemble des décisions doit être consigné dans des résolutions soumises au vote,

Fait à VESOUL, le 20 mai 2011

Pour la SELARL « AC2R »,  
Rémi ROMARY  
Commissaire aux Comptes

## 2050 BILAN - ACTIF

(2011)

Euros

Numéro SIRET : 521 010 074 00016		Exercice N clos le, 31/12/2010			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		Brut 1	Amortissements provisions 2	Net N 3	Net N-1 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 717,00	AG	907,57	809,43
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en-cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	15,00	CV		15,00
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH		BI		
<b>Total (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 732,00</b>	<b>BK</b>	<b>907,57</b>	<b>824,43</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks</b>					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>BV</b>		<b>BW</b>		
<b>Créances</b>					
Clients et comptes rattachés (3)	BX	3 213,30	BY		3 213,30
Autres créances (3)	BZ	45 589,91	CA		45 589,91
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
<b>Divers</b>					
V.M.P. (dont actions propres ..... )	CD		CE		
Disponibilités	CF	118 153,54	CG		118 153,54
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance (3)	CH	933,75	CI		933,75
<b>Total (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>167 890,50</b>	<b>CK</b>		<b>167 890,50</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif (VI)	CN				
<b>TOTAL GENERAL (0 à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>169 622,50</b>	<b>1A</b>	<b>907,57</b>	<b>168 714,93</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part - d'1 an immo. fin. nettes	CP	(3) Part à + d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :		Stocks :		Créances :

**AC2R**  
SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## 2051 BILAN - PASSIF avant répartition

(2011)

Euros

	Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (1) (Dont versé : ..... )	DA	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK )	DC	
Réserve légale (3)	DD	
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3) (Dt rés.spéc. des provisions pour fluctuation cours) B1 )	DF	
Autres réserves (Dt rés. achat d'oeuvres originales artistes vivants) EJ )	DG	21 184,57
Report à nouveau	DH	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	28 840,02
Subventions d'investissement	DJ	1 806,00
Provisions réglementées	DK	
<b>Total (I)</b>	DL	51 830,59
<b>Autres fonds propres</b>		
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
<b>Total (II)</b>	DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
<b>Total (III)</b>	DR	
<b>DETTES (4)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
Emprunts et dettes financières divers ( dont emprunts participatifs EI )	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	31 958,12
Dettes fiscales et sociales	DY	36 560,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	636,60
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance (4)	EB	47 728,93
<b>Total (IV)</b>	EC	116 884,34
Ecart de conversion passif (V)	ED	
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	168 714,93
<b>Renvois</b>		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	1C	
(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D	
	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	116 884,34
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	1H	

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

## 2052 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(2011)

Euros

	Exercice N				Exercice N-1
	France		Exportations		Total
<b>Produits d'exploitation</b>					
Ventes de marchandises	FA	2 813,12	FB		FC 2 813,12
Production vendue	biens	FD		FE	FF
		FG	103 209,25	FH	FI 103 209,25
	services	FJ	106 022,37	FK	FL 106 022,37
<b>Chiffre d'affaires nets</b>					FM
Production stockée					FN
Production immobilisée					FO 916 406,85
Subventions d'exploitation					FP 136,15
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FQ 755,26
Autres produits (1) (11)					FR 1 023 320,63
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS 1 396,22
Variation de stock (marchandises)					FT
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW 763 517,96
Impôts, taxes et versements assimilés					FX 6 755,60
Salaires et traitements					FY 127 057,00
Charges sociales (10)					FZ 46 853,34
<b>Dotations d'exploitation</b>					
Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA 907,57
	- dotations aux provisions				GB
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
Autres charges (12)					GE 22 564,87
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF 969 052,56
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>					GG 54 268,07
<b>Opérations en commun</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée					(III) GH
Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV) GI
<b>Produits financiers</b>					
Produits financiers de participations (5)					GJ
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 845,52
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
Différences positives de change					GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP 845,52
<b>Charges financières</b>					
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ
Intérêts et charges assimilées (6)					GR
Différences négatives de change					GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>					GV 845,52
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>					GW 55 113,59

AC2R

 SELARL de Commissaires aux Comptes  
 Membre de la  
 Compagnie Régionale de Besançon

## 2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

(2011)

Euros

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	21 184,57
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	21 184,57
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	HI	- 21 184,57
Participation des salariés au résultat de l'entreprise (IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	5 089,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	HL	1 024 166,15
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	HM	995 326,13
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN	28 840,02
<b>Renvois</b>		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont - Produits de locations immobilières	HY	
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont - Crédit-bail mobilier	HP	
- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9) Dont transferts de charges	A1	136,15
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	22 564,59
(13) Dont primes et cotisations facultatives A6		
complémentaires personnelles obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Chges exception.	Produits exception.
engagements à réaliser sur fonds dédiés	21 184,57	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

**Association" THEATRE EDWIGE FEUILLERE "**

Siège social : 2 quai René Weil – 70000 VESOUL

SIRET n° 521.010.074.00016 – 9002Z

---

**A N N E X E**

au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2010** dont le total est de **168 715 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **999 966 euros** et dégagant **un excédent de 21 185 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010**.

La présente note fait partie des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Trésorier et arrêtés par le conseil d'administration le 04 avril 2011.

Conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité, seules sont données ci-après les informations significatives.

**AC2R**

SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été marqué par la création de notre association, qui a repris en gestion « privée » le fonctionnement du Théâtre Edwige Feuillère » géré en direct par les services de la Ville de Vesoul jusqu'au 31 décembre 2009.

En effet par une convention pluriannuelle de partenariat du 29/12/2009, la Ville de Vesoul a mis à disposition de notre association le Théâtre et le personnel municipal qui y était attaché.

Par convention annuelle reconductible tacitement jusqu'au 31/12/2013, la Ville de Vesoul s'engage à mettre à disposition de l'association les moyens lui permettant d'assurer les activités du Théâtre Edwige Feuillère et de promouvoir le développement culturel et artistique de Vesoul, à savoir : une aide directe sous forme de subvention, et la mise à disposition gratuite du Théâtre, de ses équipements et du personnel municipal qui y était attaché précédemment.

D'un commun accord lors de l'assemblée constitutive il a été convenu que l'aide de la Ville de Vesoul, calquée sur les coûts de fonctionnement 2009 enregistrés par la Ville s'établirait provisoirement à 750 000 euros se répartissant en 300 000 euros d'aide directe et 450 000 euros de mise à disposition de moyens matériels et humains de la Ville, sous réserve de régularisation en fin d'année du coût réel des mises à dispositions.

Une convention de même type a été signée le 21/01/2010 avec la CCAV afin d'accorder des moyens supplémentaires au fonctionnement du Théâtre sous forme d'une aide directe dont le montant a été fixé à 120 000 euros pour l'année 2010.

**Immobilisations corporelles.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, par application des règles suivantes :

	Durée	Taux	
	Moyenne	linéaire	dégressif
- Logiciels	1 à 3ans	100 – 33 1/3	
- Agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques			
- Matériel et outillage industriels	ans		
- Matériel de transport	ans		
- Matériel de bureau et informatique	ans		
- Mobilier	ans		
- Agencements et installations divers	ans		

**Immobilisations incorporelles.**

Il s'agit de logiciels informatiques amortis sur 12 mois.

**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE.**

IMMOBILISATIONS Poste du Bilan	Valeur brute au début ex.	Augmentation par		Diminutions par		Valeur brute fin exercice
		Acquisit.	Virements	Sorties	Virements	
Frais d'établissement						
Fonds de commerce						
Logiciels	0	1 717				1 717
Terrains						
Constructions						
Agencements des constructions						
Matériel et outillage						
Installations générales						
Matériel de transport						
Matériel et bureau et Informatique						
Mobilier						
Autres titres immobilisés	0	15				15
Dépôts et cautionnements versés						
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>1 732</b>				<b>1 732</b>

**ETATS DES AMORTISSEMENTS.**

AMORTISSEMENTS Poste du Bilan	Valeur en début d'exercice	Dotations de l'exercice			Diminut. /éléments sortis	Valeur en Fin d'exercice
		Linéaires	Dégressifs	Exception.		
Frais d'établissement						
Logiciels	0	908				908
Terrains						
Constructions						
Agencements des constructions						
Matériel et outillage						
Installations générales						
Matériel de transport						
Matériel et bureau et Informatiques						
Mobilier						
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>908</b>				

**AC2R**  
SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la **908**  
Compagnie Régionale de Besançon

**Etat des provisions.**

Néant.

**Autres renseignements significatifs.**

Néant.

**Produits à recevoir.**

<b>MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 024
Autres créances	16 893
<b>TOTAL</b>	<b>19 917</b>

**Charges et produits constatés d'avance.**

	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
Charges/Produits d'exploitation	934	47 729
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>934</b>	<b>47 729</b>

**AC2R**  
SELARL de Commissaires aux Comptes  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon

**Charges à payer.**

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 403
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>10 403</b>

**Effectif.**

Nous avons employé sur l'exercice 2010 45 personnes soit :

- 35 intermittents (Artiste + technicien + formateurs ayant le statut d'intermittent ou non) pour un équivalent temps plein de 0,986 personnes

- 19 personnels administratifs représentant 12,838 équivalent temps plein dont 9 personnes mises à disposition par la Ville de Vesoul.

**Rémunération des dirigeants**

Les mandataires sociaux de l'association n'ont perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2010. Etant donné la taille de l'association, communiquer le montant de rémunération des trois plus forts salaires de direction reviendrait à donner la rémunération d'un seul salarié.

**Etat des fonds et provisions.**

NATURE	Montant en début d'ex.	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
<i>Fonds de réserves et provisions réglementées</i>				
. Fonds Associatifs.....				
. Fonds d'investissements.....				
. Fonds de trésorerie .....				
. Autres réserves .....				
. Réserve risque social.....				
Report à nouveau.....				
Résultat de l'exercice .....		28 840		28 840
<i>Fonds dédiés</i>				
. Sur subventions de fonctionnement.....	0	21 185	0	21 185
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
Provision pour Indemnités fin carrière....				
. Provision pour charges.....				
<i>Provisions pour dépréciations</i>				
. des stocks.....				
. des créances .....				
TOTAL.....	0	50 025	0	50 025

**Détail des subventions reçues au cours de l'exercice**

Au cours de l'exercice 2010 nous avons obtenu une subvention d'investissement de 1 806 euros de la Région de Franche Comté, l'investissement correspondant n'a pu être réalisé avant le 31 décembre.

Nous avons également perçu les subventions de fonctionnement suivantes :

Ville de Vesoul	300 000 €
Ville de Vesoul Mises à disposition gratuites, hors murs	371 287 €
Ville de Vesoul Mise à disposition Théâtre	24 000 €
CCAV	120 000 €
DRAC fonctionnement général	34 000 €
DRAC financement évènements	22 615 €
Région de Franche – Comté	15 000 €
Aides à l'emploi	10 885 €
Conseil Général de Haute Saône	5 000 €
Divers subventions actions	13 420 €

SELARL des Commissaires aux Comptes  
AC2R  
Membre de la  
Compagnie Régionale de Besançon



**A C 2 R**  
Société de Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R – 8 Rue Bernard Palissy - BP 90463 – 70007 VESOUL CEDEX

Tél. 03.84.76.52.13

Fax 03.84.76.87.96

**ASSOCIATION**  
**« THEATRE EDWIGE FEUILLERE »**

RAPPORT SPECIAL

**Exercice clos le 31 décembre 2010**



**ASSOCIATION « THEATRE EDWIGE FEUILLERE »**

Siège Social : 2 quai René Veil  
70000 VESOUL

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à VESOUL, le 20 mai 2011

Pour la SELARL « AC2R »,  
Rémi ROMARY  
Commissaire aux Comptes